

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
ONZIÈME SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
(2008-2009)
LE 9 JUIN 2009**

01.00 RECUEILLEMENT

À 19 h 30, Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, déclare la présente séance ouverte.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 9 JUIN 2009 À 19 H 30 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Lise Beauchamp-Brisson (18)
Claudine Caron-Lavigueur (2)
Solange Couture Dubé (14)
Linda Crevier (15)
Josyane Desjardins (16)
Suzanne Gaudette (8)
Claudette Labre-Do (13)
Catherine Martin (9)
Margot Pagé (17)
Diane Soucy (4)
Françoise Théoret (5)
Suzanne Tremblay (6)
Chantal Zaccour (20)

MM. les commissaires

Éric Allard (10)
Guy-Paul Beauchemin (22)
Jean-Pierre Bélair (23)
Yvon Derome (21)
André Dugas (11)
Marcel Gélinas (3)
Alban Synnott (12)

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

ET :

MM. les commissaires représentants du comité de parents

Luc Joly, niveau primaire
Marc Viau, niveau secondaire

AINSI QUE :

M^{mes} Susan Tremblay, directrice générale
Michelle Fournier, directrice générale adjointe
M. Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint
M^e Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

ET :

M^{mes} Suzanne Gosselin, directrice des Services éducatifs aux jeunes
Micheline Pelletier, directrice du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

MM. Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles
Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines

Éric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications
Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières
Patrick Mendes, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire

ÉTAIENT ABSENTS

MM. Stéphane Bessette (1), Luc-Pierre Laferrière (19), commissaires

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Anne Pagé

Madame Anne Pagé, membre de la communauté du conseil d'établissement de l'école Jean-Leman, et membre du Comité Action locale, vient remercier le conseil des commissaires pour la nouvelle école primaire à Candiac, sa présidente, Madame Marie-Louise Kerneïs, ainsi que Madame Susan Tremblay, directrice générale et Monsieur Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint.

Madame Carole Grégoire

Madame Carole Grégoire, membre parent du conseil d'établissement de l'école Jean-Leman, et membre du Comité Action locale, vient remercier le conseil des commissaires pour la nouvelle école à Candiac.

Madame Isabelle Pasquier

Madame Isabelle Pasquier, membre parent du conseil d'établissement de l'école Jean-Leman, vient remercier le conseil des commissaires pour tout le travail.

Monsieur Alec Fafard

Monsieur Alec Fafard, membre parent du conseil d'établissement de l'école Jean-Leman, vient remercier le conseil des commissaires pour la nouvelle école.

Madame Danielle Simard

Madame Danielle Simard, membre parent du conseil d'établissement de l'école Jean-Leman et membre du Comité Action locale, vient également remercier le conseil des commissaires.

Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, remercie ces gens de s'être déplacés pour venir leur signifier leur reconnaissance à l'égard de la Commission scolaire dans ce dossier.

Des remerciements sont adressés à la direction de l'école Jean-Leman pour son support.

Madame Martine Provost

Madame Martine Provost, présidente de l'Association des professeurs de Lignery (APL), fait une intervention afin de favoriser la réouverture de groupes adaptés fermés depuis 2004-2005. Elle dépose une pétition de plus ou moins 1 160 noms. Un document est déposé à cet effet.

Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, répond qu'un suivi sera fait.

Madame Suzanne Gaudette, commissaire, prend son siège à 19 h 45.

Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, souligne la présence de Monsieur Michel Blackburn, directeur adjoint à l'école de la Magdeleine.

Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire, quitte son siège à 19 h 46.

C.C.-2774-06-09

04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour tel que modifié à savoir :

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

- 06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2009
- 06.02 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 26 mai 2009
- 06.03 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 2 juin 2009
- 06.04 Fonctionnement du conseil des commissaires : Loi 88
- 06.05 Structure administrative : Direction générale, cadres de service et directions de centre - Adoption
- 06.06 Comité de sélection des professionnels 2008-2009 : Membre substitut

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

- 07.01 Loisir et sport Montérégie : Affiliation et nomination d'un délégué

08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE

09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 09.01 Demande de congé sans traitement d'une direction adjointe d'établissement
- 09.02 Demande de congé sabbatique à traitement différé d'une direction adjointe d'établissement

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

- 10.01 Budget de la Commission scolaire 2009-2010
 - 10.01-a Présentation PowerPoint : Budget
 - 10.01-b Budget de la Commission scolaire
 - 10.01-c Budget des établissements 2009-2010 – Approbation (article 276)
 - 10.01-d Budget de la Commission scolaire 2009-2010 – Adoption (article 277)

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

- 11.01 Projet d'entente de partenariat avec la Ville de Châteauguay : voie d'accès au complexe de soccer intérieur – Accord de principe
- 11.02 Démolition des locaux modulaires à l'École de formation professionnelle de Châteauguay

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

15.00 ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES - DÉSIGNATION

- 15.01 Tournoi de golf : Terre Sans Frontières
- 15.02 Tournoi de golf : Omnium du maire de Candiac

15.03 Congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) : Vancouver (**Ajout**)

16.00 COMITÉ DE PARENTS

16.01 Procès-verbaux du comité de parents

17.00 DEMANDE D'INFORMATION

17.01 Coups de coeur (**Ajout**)

18.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

19.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

19.01 Activités et événements

19.02 Comptes de taxe scolaire : Lettre générique 2009-2010

19.03 Communiqués de la Commission scolaire :

19.04 Recueil des données au 30 septembre 2008

19.05 Lettre de parents de l'école Jean-Leman

19.06 62^e congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF)

19.07 Lettre de la Fédération des commissions scolaires du Québec : Prix d'excellence 2008-2009

19.08 Lettre de la Ville de Châteauguay – Flamme olympique le mardi 8 décembre 2009

19.09 Allocution : Conférence de presse – Nouvelle école primaire à Candiac (**Ajout**)

20.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

1. Compensation pour le prix du carburant pour les berlines

En suivi.

2. Évolution du réseau des établissements

En suivi.

3. Système de reconnaissance vocale – Téléphonie IP

En suivi.

4. Formation sur le portail

En suivi.

5. Autorisation de la ministre pour adopter un budget déficitaire 2009-2010

Voir le sujet sous la cote 10.01-d.

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire, reprend son siège à 19 h 49.

C.C.-2775-06-09

06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2009

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josyane Desjardins, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2009.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2009 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-2776-06-09

06.02 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 26 MAI 2009

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Solange Couture Dubé, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ajournée du 26 mai 2009.

Que le procès-verbal de la séance ajournée du 26 mai 2009 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-2777-06-09

06.03 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 2 JUIN 2009

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy-Paul Beauchemin, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ajournée du 2 juin 2009.

Que le procès-verbal de la séance ajournée du 2 juin 2009 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-2778-06-09

06.04-a FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DES COMMISSAIRES : LOI 88 – COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

CONSIDÉRANT l'article 193.1 de la loi 88 qui prévoit l'institution de trois comités du conseil des commissaires et leur entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2009;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du conseil des commissaires sur la démocratie et le suivi du lac-à-l'épaule;

CONSIDÉRANT les échanges en séance plénière du conseil des commissaires le 2 juin 2009;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

de mettre en place, de façon provisoire, le **comité de gouvernance et d'éthique** à compter du 1^{er} juillet 2009;

De leur confier la responsabilité d'élaborer, d'ici la fin octobre 2009, le mandat de ce comité, sa composition et son fonctionnement général;

De désigner, pour ce faire, la présidente du conseil des commissaires, **Madame Marie-Louise Kerneis**, et quatre (4) autres commissaires :

Madame Suzanne Tremblay, Messieurs Guy-Paul Beauchemin, Marcel Gélinas et Marc Viau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-2779-06-09

06.04-b FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DES COMMISSAIRES : LOI 88 – COMITÉ DE VÉRIFICATION

CONSIDÉRANT l'article 193.1 de la loi 88 qui prévoit l'institution de trois comités du conseil des commissaires et leur entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2009;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du conseil des commissaires sur la démocratie et le suivi du lac-à-l'épaule;

CONSIDÉRANT les échanges en séance plénière du conseil des commissaires le 2 juin 2009;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

de mettre en place, de façon provisoire, le **comité de vérification** à compter du 1^{er} juillet 2009;

De leur confier la responsabilité d'élaborer, d'ici la fin octobre 2009, le mandat de ce comité, sa composition et son fonctionnement général;

De désigner, pour ce faire, la présidente du conseil des commissaires, **Madame Marie-Louise Kerneis**, et quatre (4) autres commissaires :

Mesdames Solange Couture Dubé, Josyane Desjardins, Messieurs Jean-Pierre Bélair et André Dugas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-2780-06-09

06.04-c FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DES COMMISSAIRES : LOI 88 – COMITÉ RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT l'article 193.1 de la loi 88 qui prévoit l'institution de trois comités du conseil des commissaires et leur entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2009;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du conseil des commissaires sur la démocratie et le suivi du lac-à-l'épaule;

CONSIDÉRANT les échanges en séance plénière du conseil des commissaires le 2 juin 2009;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,

de mettre en place, de façon provisoire, le **comité ressources humaines** à compter du 1^{er} juillet 2009;

De leur confier la responsabilité d'élaborer, d'ici la fin octobre 2009, le mandat de ce comité, sa composition et son fonctionnement général;

De désigner, pour ce faire, la présidente du conseil des commissaires, **Madame Marie-Louise Kerneis**, et quatre (4) autres commissaires :

Mesdames Linda Crevier, Catherine Martin, Chantal Zaccour et Monsieur Alban Synnott.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-2781-06-09

06.05

STRUCTURE ADMINISTRATIVE 2009-2010 DE LA DIRECTION GÉNÉRALE, DES CADRES DE SERVICE ET DES DIRECTIONS DE CENTRE DE FORMATION - ADOPTION

Madame Susan Tremblay, directrice générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la proposition faite par la Direction générale concernant le nombre et la classification de postes dans les services de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT les échanges et la consultation réalisée dans ce dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Crevier, commissaire,

d'adopter la structure administrative 2009-2010 de la Direction générale, des cadres de service et des directions de centre de formation, telle que déposée sous la cote 06.05-a.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-2782-06-09

06.06

COMITÉ DE SÉLECTION DES PROFESSIONNELS 2008-2009 : DÉSIGNATION D'UN MEMBRE SUBSTITUT

CONSIDÉRANT l'instruction ministérielle 73-0175 qui prévoit la formation d'un comité de sélection;

CONSIDÉRANT que Madame Diane Soucy, commissaire, a été désignée membre du comité de sélection pour l'engagement des professionnels pour l'année 2008-2009 lors du conseil des commissaires du 26 août 2008 (résolution 1 C.C.-2584-08-08);

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

de désigner **Madame Margot Pagé**, commissaire, comme membre substitut du comité de sélection pour l'engagement des professionnels pour l'année 2008-2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

C.C.-2783-06-09

07.01-a LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE – AFFILIATION

Madame Suzanne Gosselin, directrice des Services éducatifs aux jeunes, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Tremblay, commissaire,

que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries adhère à l'organisme « Loisir et Sport Montérégie » pour l'année scolaire 2009-2010 et que les membres du conseil des commissaires consentent à cette fin une somme de cinquante dollars (50 \$) plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-2784-06-09

07.01-b LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE – NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy-Paul Beauchemin, commissaire,

que **Madame Édith Montpetit**, conseillère pédagogique en éducation physique et à la santé, soit désignée à titre de déléguée de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries au sein de l'organisme « Loisir et Sport Montérégie pour l'année scolaire 2009-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE

09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

C.C.-2785-06-09

09.01 DEMANDE DE CONGÉ SANS TRAITEMENT D'UNE DIRECTION ADJOINTE D'ÉTABLISSEMENT

Monsieur Michel Brochu, directeur au Service des ressources humaines, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le pouvoir du conseil des commissaires d'accepter ou de refuser une demande de congé sans traitement pour une durée supérieure à un mois (Délégation # 7.19);

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Éric Allard, commissaire,

d'autoriser la demande de **Madame Michelle Laplante**, directrice adjointe à l'école Louis-Philippe-Paré, d'obtenir un congé partiel sans traitement de 10 % du 1^{er} septembre 2009 au 30 juin 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-2786-06-09

09.02 DEMANDE DE CONGÉ SABBATIQUE À TRAITEMENT DIFFÉRÉ D'UNE DIRECTION ADJOINTE D'ÉTABLISSEMENT

Monsieur Michel Brochu, directeur au Service des ressources humaines, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le pouvoir du conseil des commissaires d'accepter ou de refuser une demande de congé sabbatique à traitement différé par un membre du personnel cadre (Délégation # 7.17);

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigneur, commissaire,

d'autoriser un plan de congé sabbatique à traitement différé à **Madame Sophie Tougas**, directrice adjointe à l'école Fernand-Seguin. Ce contrat sera de deux (2) ans, effectif du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2011, à 75 % de salaire avec congé de six (6) mois qui sera pris du 1^{er} mars 2010 au 31 août 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 BUDGET DE LA COMMISSION SCOLAIRE 2009-2010

10.01-a PRÉSENTATION POWERPOINT : BUDGET

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, présente le dossier.

10.01-b BUDGET DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Un document est déposé sous la cote 10.01-b.

C.C.-2787-06-09

10.01-c BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS 2009-2010 – ADOPTION (ARTICLE 276)

CONSIDÉRANT que l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique dit que le conseil d'établissement adopte le budget proposé par la direction de l'établissement et le soumet à l'approbation de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique dit que le budget d'un établissement doit être approuvé par la Commission scolaire et qu'il est sans effet tant qu'il n'est pas approuvé par la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la politique « Objectifs, principes et critères de répartition des ressources entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire 2009-2010 (Résolution C.C.-2759-05-09);

CONSIDÉRANT les « règles de répartition des ressources » de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que les budgets des établissements sont en équilibre et respectent les règles de répartition des ressources de la Commission scolaire et ont été

adoptés par leur conseil
d'établissement;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine
Caron-Lavigueur, commissaire,

d'approuver les budgets de tous les établissements de la
Commission scolaire suivants :

De la Petite-Gare (001), Émilie-Gamelin (002), Notre-Dame-Saint-Joseph (003-004), Saint-François-Xavier (005), Jean-XXIII (006), de la Magdeleine (007), Fernand-Seguín (012), Jean-Léman (013), Saint-Marc (014), Louis-Lafortune (018), des Cheminots (019), de l'Odysée (021), des Timoniers (022), des Bourlingueurs-Sainte-Catherine (023-024), Saint-Jean (025), Piché-Dufrost (028), Vinet-Soulligny (029), Jacques-Leber (030), Armand-Frappier (031), de l'Aquarelle (032), Félix-Leclerc (033), Gérin-Lajoie (038), des Trois-Sources (039), Saint-Jean-Baptiste (040), Laberge (041), Gabrielle-Roy (042), de la Rive (043), Notre-Dame-de-l'Assomption (045), Marguerite-Bourgeois (046), Saint-Jude (047), Louis-Philippe-Paré (048), Saint-Joseph (Mercier) (054), Bonnier (055), Saint-René (056), Saint-Isidore-Langevin (060), Saint-Viateur-Clotilde-Raymond (063-064), Pierre-Bédard (065), Jacques-Barclay (068), des Moussaillons (069), Saint-Édouard (071), Saint-Michel-Archange (072), Sainte-Clotilde (073), Saint-Patrice (075), Louis-Cyr (076), Daigneau (077), Saint-Bernard (079), Saint-Romain (080), du Tournant (081), Centre de formation Compétence-de-la-Rive-Sud (085), Centre d'éducation des adultes de l'Accore (087), École de formation professionnelle de Châteauguay (088), Centre d'éducation des adultes du Goéland, Maison de l'Éducation des adultes et l'Envol (090, 091, 086).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-2788-06-09

10.01-d BUDGET DE LA COMMISSION SCOLAIRE 2009-2010 - ADOPTION

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries doit adopter et transmettre à la ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2009-2010;

ATTENDU QUE la ministre a autorisé la Commission scolaire à adopter un budget dont les dépenses sont supérieures aux revenus;

ATTENDU QUE l'évaluation uniformisée étalée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de dix milliards sept cent quarante-trois millions trois cent soixante-quatre mille cinq cent soixante-dix dollars (10 743 364 570 \$) en conformité avec la Loi et les règles budgétaires 2009-2010;

ATTENDU QUE le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation et que ce taux est inchangé par rapport à l'année 2008-2009;

ATTENDU QUE ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy-Paul Beauchemin, commissaire,

que le budget 2009-2010 de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Marie-Louise Kerneis, présidente, remercie Monsieur Pierre Marchand et son équipe pour tout le travail accompli.

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

C.C.-2789-06-09

11.01 PROJET D'ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY : VOIE D'ACCÈS AU COMPLEXE DE SOCCER INTÉRIEUR – ACCORD DE PRINCIPE

CONSIDÉRANT la demande de la Ville de Châteauguay visant la construction d'un complexe de soccer intérieur sur les terrains contigus de l'École de formation professionnelle de Châteauguay;

CONSIDÉRANT les échanges entre les représentants de la Commission scolaire et de la Ville de Châteauguay;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Éric Allard, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent l'**accord de principe**, conformément aux conditions énumérées sous la cote 11.01, lesquelles font partie intégrante de la résolution et de prévoir un protocole à intervenir pour officialiser les ententes.

Que l'accord de principe prévoit les engagements réciproques suivants :

Les engagements de la Commission scolaire consistent à :

- Approuver une servitude de propriété superficielle d'une parcelle de terrain en faveur de la Ville de Châteauguay pour la voie d'accès;
- Autoriser l'utilisation des nouveaux stationnements aménagés à l'arrière de l'école en dehors de l'horaire régulier.

En contrepartie, les engagements de la Ville de Châteauguay consistent à :

- Procéder aux aménagements de la voie d'accès séparée (bande médiane);

- Procéder à la démolition des locaux modulaires et autres installations temporaires;
- Procéder à l'aménagement de nouveaux stationnements en façade, à l'arrière et du côté latéral de l'école;
- Procéder à la mise en valeur des stationnements existants par l'ajout d'ilots de verdure (intégration architecturale du complexe);
- Prévoir le déneigement et l'entretien de la voie d'accès;
- Respecter l'obligation d'utiliser les terrains contigus à des fins récréatives municipales (parc-aréna/parc public) et à des fins d'un complexe hôtelier futur pour maintenir en vigueur la servitude de la propriété superficielle en faveur de la Ville de Châteauguay pour la voie d'accès
- Tenir compte de la Politique alimentaire pour de saines habitudes de vie (élimination de la malbouffe) de la Commission scolaire pour les opérations courantes du complexe futur de soccer intérieur considérant la proximité de l'École de formation professionnelle de Châteauguay.

Que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer tout document relatif à l'accord de principe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-2790-06-09

11.02 DÉMOLITION DES LOCAUX MODULAIRES À L'ÉCOLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE CHÂTEAUGUAY

CONSIDÉRANT l'article 3.2 de la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs relevant du conseil des commissaires à savoir « hypothéquer ou démolir un immeuble » (article 272 de la Loi sur l'instruction publique), le conseil des commissaires demande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport l'autorisation de démolir les locaux modulaires à l'École de formation professionnelle de Châteauguay, portant le numéro d'immeuble 867B051 dans la banque des immeubles des commissions scolaires (BICS);

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Éric Allard, commissaire,

d'accepter la démolition des locaux modulaires de l'École de formation professionnelle de Châteauguay (867B051);

Que la directrice générale soit mandatée pour adresser une demande de démolition des locaux modulaires au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

Les commissaires qui ont assisté au congrès, ainsi qu'à l'Assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec font état de leur degré de satisfaction et leurs commentaires en lien avec ce congrès.

15.00 ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

C.C.-2791-06-09

15.01 TOURNOI DE GOLF – TERRE SANS FRONTIÈRES

CONSIDÉRANT le pouvoir du conseil des commissaires de déterminer des représentants officiels (article 2.51 des règlements sur la délégation);

CONSIDÉRANT l'article 5.1 des règles pour la participation annuelle des membres du conseil des commissaires à diverses activités de représentation et de formation en vigueur à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires désignent **Monsieur Alban Synnott**, commissaire, à participer au tournoi de golf de l'organisme Terre Sans Frontières, le vendredi 18 septembre 2009 au Club de golf Granby-St-Paul à Granby.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-2792-06-09

15.02 TOURNOI DE GOLF – OMNIUM DU MAIRE DE CANDIAC

CONSIDÉRANT le pouvoir du conseil des commissaires de déterminer des représentants officiels (article 2.51 des règlements sur la délégation);

CONSIDÉRANT l'article 5.1 des règles pour la participation annuelle des membres du conseil des commissaires à diverses activités de représentation et de formation en vigueur à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Françoise Théoret, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires désignent **Madame Marie-Louise Kerneis et Monsieur Guy-Paul Beauchemin**, commissaires, pour participer au tournoi de golf et au souper de l'Omniium du maire de Candiac, le mercredi 16 septembre 2009 au Club de golf de Candiac, à Candiac, ainsi que **Madame Margot Pagé**, commissaire, pour le souper seulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-2793-06-09

15.03 CONGRÈS – ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉDUCATION DE LANGUE FRANÇAISE (ACELF)

CONSIDÉRANT le pouvoir du conseil des commissaires de déterminer des représentants officiels (article 2.51 des règlements sur la délégation);

CONSIDÉRANT l'article 5.1 des règles pour la participation annuelle des membres du conseil des commissaires à diverses activités de représentation et de formation en vigueur à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire assume les frais de transport et d'hébergement du congrès du commissaire désigné;

CONSIDÉRANT que les frais de kilométrage sont limités à la Ville de Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires désignent **Madame Lise Beauchamp-Brisson**, commissaire, à participer au congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française à Vancouver du 1^{er} au 3 octobre 2009.

Que Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire, assume les frais de la différence de kilométrage entre Québec et Vancouver.

Monsieur Éric Allard, commissaire, demande le vote qui se lit comme suit :

ONT VOTÉ POUR : 20 commissaires
A VOTÉ CONTRE : 1 commissaire

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

16.00 COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Marc Viau, commissaire, donne des informations sur le congrès du comité de parents. Les procès-verbaux du comité de parents du 11 mars 2009, du 8 avril 2009 et du 8 mai 2009 sont déposés.

17.00 DEMANDE D'INFORMATION

17.01 COUPS DE COEUR

Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire

- ❖ École Sainte-Clotilde : auteur d'Amos d'Aragon (M. Perrault).

Madame Suzanne Tremblay, commissaire,

- ❖ École Louis-Philippe-Paré : excellent spectacle et chapeau à l'animatrice du gala.
- ❖ Les bourses du tournoi de golf sont très appréciées.

Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

- ❖ École de la Magdeleine : l'élève Samuel Hamelin et sa mention au concours de l'Art de s'exprimer.

Monsieur Guy-Paul Beauchemin, commissaire,

- ❖ École Fernand-Seguin : 7 bourses sont remises dont une pour la persévérance. Des remerciements sont adressés au comité du tournoi de golf pour avoir pensé aux bourses pour les élèves.

Monsieur André Dugas, commissaire

- ❖ École du Tournant : gala très agréable.
- ❖ Rencontre avec la compagnie Ciment Lafarge et les Services éducatifs aux jeunes : le projet prend forme.

Monsieur Alban Synnott, commissaire

- ❖ École de l'Aquarelle : vernissage dans le cadre du 10^e anniversaire.

Madame Chantal Zaccour, commissaire

- ❖ Maison des adultes de Saint-Rémi : remise de la bourse de la Banque de Montréal; très inspirant pour la persévérance.

Madame Solange Couture Dubé, commissaire

- ❖ Comité de parents : l'apport des bénévoles.
- ❖ École de la Magdeleine : concours du meilleur « prof », soit Monsieur Pascal Bourdeau, enseignant en mathématiques. Une mention de félicitations lui est adressée.
- ❖ La nouvelle présidence de la Chambre de commerce Royal-Roussillon a transmis ses félicitations pour la nouvelle école.

Monsieur Marc Viau, commissaire

- ❖ École Saint-René : spectacle de fin d'année, belle réussite. Le service de garde souligne son 20^e anniversaire.

18.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

DIRECTRICE GÉNÉRALE

- ❖ Remise des bourses du tournoi de golf : les commissaires doivent contacter l'école concernée.
- ❖ Affectations des directions d'établissement : deux changements sont annoncés, soit Madame Anne-Marie Malo sera à la direction de l'école des Bourlingueurs-Sainte-Catherine et Madame Martine Brochu sera à la direction de l'école Félix-Leclerc. La phase 2 sera annoncée prochainement.

19.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

19.01 ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS

19.02 COMPTES DE TAXE SCOLAIRE : LETTRE GÉNÉRIQUE 2009-2010

19.03 COMMUNIQUÉS DE LA COMMISSION SCOLAIRE

19.03.01 11^E ÉDITION DU CONCOURS QUÉBÉCOIS EN ENTREPRENEURIAT : ÉDITION LOCALE – LE 15 AVRIL 2009

19.03.02 SOIRÉE RECRUESCENCE DU COMITÉ CULTUREL DE LA CSDGS – LE 5 MAI 2009

19.03.03 JOURNÉE DENIM POUR FONDATION CURE – LE 12 MAI 2009

19.04 RECUEIL DES DONNÉES AU 30 SEPTEMBRE 2008

19.05 LETTRE DE PARENTS DE L'ÉCOLE JEAN-LEMAN

19.06 62^E CONGRÈS DE L'ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉDUCATION DE LANGUE FRANÇAISE

19.07 LETTRE DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC : PRIX D'EXCELLENCE 2008-2009

19.08 LETTRE DE LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY – FLAMME OLYMPIQUE LE MARDI 8 DÉCEMBRE 2009

**19.09 ALLOCUTION : CONFÉRENCE DE PRESSE – NOUVELLE ÉCOLE
PRIMAIRE À CANDIAC**

C.C.-2794-06-09

20.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 25,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,
que la présente séance ordinaire est levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

Secrétaire générale

D:\Textes\2008-2009\CC\Procès-verbaux\9 juin 2009 - A.13.02.doc